



Amélie Cohen-Langlais
Secrétaire générale
Syndicat UNSA des agent.e.s
de la Région Nouvelle-Aquitaine

Bordeaux, le 18 novembre 2022

Madame la Vice-Présidente
Monsieur le Questeur
Région Nouvelle-Aquitaine

Madame la Vice-Présidente,
Monsieur le Questeur,

Lors du Comité technique du 10 octobre, après 3 présentations du sujet par l'UNSA en questions diverses, nous avons obtenu un arbitrage concernant la nomination sur poste des e-anna lauréat.e.s du concours de technicien. Vous avez décidé de refuser cette possibilité au nom de l'impérieuse nécessité d'une mobilité fonctionnelle pour tout changement de catégorie.

L'UNSA est parfaitement en accord avec le fait que les missions des agent.e.s de catégories différentes doivent être distinctes, et correspondre aux prescriptions du cadre d'emploi considéré. La rédaction de deux fiches de postes bien distinctes – une pour les C et une pour les B – et communes à l'ensemble de e-anna de Nouvelle-Aquitaine permettrait pourtant de répondre parfaitement, et de manière juste et transparente, à cet impératif.

Les raisons pour lesquelles vous refusez cette demande légitime, pourtant conforme à votre engagement et à vos principes, nous apparaissent clairement quand le Directeur général des services et le Questeur expliquent à quel point il est difficile de faire respecter cette règle au siège et à quel point vous redoutez d'y ajouter une brèche.

Pour avoir régulièrement suivi des demandes de nomination sur poste après réussite au concours ou inscription sur liste d'aptitude, je comprends bien les difficultés auxquelles vous êtes confronté.e.s. A côté des demandes qui répondent formellement et factuellement à la condition de changement des missions, il existe deux autres cas de figure :

- Dans une toute petite minorité de cas, des demandes illégitimes, formulées par des supérieur.e.s hiérarchiques peu au fait des règles de la Fonction publique territoriale ;
- Mais surtout dans la très grande majorité des cas des demandes qui peuvent sembler un peu « artificielles » paraissant ajouter des missions d'une catégorie supérieure à des agent.e.s qui, en réalité, les exercent déjà, souvent depuis des années.

L'exemple le plus frappant est sans doute celui des collègues titulaires du grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe qui, au vu des ratios, restent des années dans l'antichambre de la promotion interne d'attaché et, pendant ce temps, gagnent en expérience, en expertise et donc se voient donc confier des missions de plus en plus complexes. Le jour où elles et ils ont la possibilité de devenir attaché.e.s, elles et ils n'ont aucune envie de délaissier cette expertise, le réseau professionnel qu'elles et ils ont construit, pour répondre à un principe théorique de mobilité obligatoire vers un poste reposant sur le même niveau de responsabilité et d'expertise. C'est un sujet complexe parce que des évolutions constituent un facteur de motivation pour nos collègues mais cela reste révélateur d'un dysfonctionnement global.

Il est probable d'ailleurs que le cas des e-anna aujourd'hui pose problème pour les mêmes raisons. Peut-être que le fait de rédiger deux fiches de poste différentes conduirait à une prise de conscience que beaucoup d'entre eux exercent déjà des missions de catégorie B. Ce qui expliquerait d'ailleurs que dans certains territoires ces nominations sur poste soit réalisées de manière systématique.

Dans tous les cas, les deux écueils que vous rencontrez dans le traitement des demandes sont des conséquences directes des choix que vous réalisez, que ce soit dans les recrutements, dans la GPEC, ou encore dans l'absence de mise en correspondance des missions confiées aux services et des moyens alloués.

Vous agissez, en refusant cette possibilité, comme l'Etat avec le jour de carence : il ne veut pas contrôler la légitimité des arrêts de travail alors il sanctionne tout le monde aveuglément.

Nous trouvons extrêmement injuste que nos collègues des e-anna paient les conséquences de votre défiance vis-à-vis de l'encadrement intermédiaire et de votre refus d'adapter les moyens humains disponibles à la réalité de la charge de travail et du niveau de compétences nécessaire pour le faire correctement.

Ceci étant, **le souci d'une égalité parfaite entre les agent.e.s des sièges et ceux et celles des e-anna, plus globalement entre tous et toutes les collègues vous honore et nous le partageons. Nous nous battons pour cela aussi.** Nous l'avons démontré en demandant que les véhicules nécessaires à l'exercice des missions des e-anna leur soit mis à disposition, puis – parce qu'évidemment cela n'est toujours pas le cas – pour que les frais liés à l'utilisation de leurs véhicules personnels soient remboursés rapidement ou parfois mêmes leur soient remboursés, tout court, et également pour qu'ils et elles accèdent comme les agent.e.s du siège à la possibilité de télétravailler.

En réalité, les e-anna sont constamment, depuis l'organisation de ce service, traité.e.s comme des agent.e.s de seconde zone, dont les problèmes, y compris ceux créés de toute pièce par l'autorité territoriale – comme le fait de les obliger à se déplacer sans fournir un nombre suffisant de véhicules ni même organiser un système de remboursement stable et décent – n'intéressent pas la Région. **Ce grand principe d'égalité avec les agent.e.s des sièges qui n'existe qu'à leur détriment est un scandale supplémentaire dans la gestion de ces équipes.**

Nous vous demandons donc instamment de :

- Revoir votre position sur la nomination sur poste des e-anna lauréat.e.s du concours de technicien, en assurant le respect strict du principe de mobilité fonctionnelle par la mise en place de deux fiches de poste distinctes et respectueuses des cadres d'emploi ;
- Mettre réellement en œuvre l'égalité entre agent.e.s du siège et e-anna qui vous est chère, en commençant par le télétravail et la mise à disposition de véhicules en nombre suffisant.

Je vous prie, Madame la Vice-Présidente, Monsieur le Questeur, d'agréer nos salutations respectueuses.

**Pour l'UNSA,
La secrétaire générale
Amélie Cohen-Langlais**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Amélie Cohen-Langlais', is written over a light grey rectangular background.